

**Publication des recommandations SUDF-ANCESU-SFMU sur les unités mobiles hospitalières paramédicalisées : la FNSPF propose la rédaction de préconisations partagées sur les conditions d'utilisation des moyens infirmiers par les SIS et les SAMU.**

La FNSPF a pris connaissance avec intérêt des recommandations communes SUDF-ANCESU-SFMU sur les unités mobiles hospitalières paramédicalisées (UMH-P), évoquées le 2 mars lors de la dernière réunion du groupe de contact Sapeurs-pompiers/Médecins urgentistes hospitaliers, et publiées hier par la presse spécialisée.

Les sapeurs-pompiers de France se félicitent de la reconnaissance par la communauté des médecins urgentistes hospitaliers de l'utilité et de la valeur ajoutée des infirmiers dans le cadre de la réponse graduée aux urgences préhospitalières.

Cette reconnaissance rejoint des pratiques professionnelles développées par les SIS depuis 25 ans, à travers le déploiement de 741 véhicules légers infirmiers (VLI) dans les territoires - principalement les zones blanches- et le recours généralisé aux protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU).

La FNSPF a fait connaître à ses partenaires hospitaliers sa disponibilité pour la programmation d'une séquence permettant d'engager rapidement, comme envisagé le 2 mars, la rédaction commune de recommandations partagées sur les conditions d'utilisation de ces moyens infirmiers par les SIS et les SAMU.

Ces recommandations communes doivent viser à garantir dans les territoires l'emploi de ces moyens dans une logique de non-concurrence et de complémentarité, ainsi que d'optimisation des ressources, humaines et budgétaires.